



# Études et Résultats

N° 777 • octobre 2011

## L'hébergement d'urgence en CHRS

### Résultats de l'enquête ES 2008

Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) gèrent le quart des places d'hébergement permanentes consacrées à l'urgence, dans des sections de 15 places en moyenne.

Une nuit donnée de l'hiver 2009, ces sections d'urgence accueillent 4 500 personnes, dont les deux tiers sont des hommes. Les trois quarts de ces hommes sont isolés (78%), bien plus fréquemment que les femmes (45%). 18% des femmes sont seules avec des enfants. Dans l'ensemble, les familles sont moins présentes en urgence qu'en section d'insertion ou de stabilisation.

Les personnes hébergées en section d'urgence y ont déjà passé la plupart de leurs nuits au cours du mois précédent. Ainsi, six adultes hébergés sur dix ont séjourné principalement dans la même section d'urgence en janvier 2009. La perte du logement personnel est ancienne pour les trois quarts des adultes hébergés : pour un tiers des adultes elle remonte à plus de six mois, pour un quart elle est intervenue à une date indéterminée et 19% d'adultes n'ont jamais eu de logement.

Sortir de la rue ou d'une autre structure d'hébergement sont les premiers motifs d'admission, qui concernent la moitié des adultes hébergés. Les autres viennent de perdre leur logement ou sortent d'une institution (12%), ont eu des problèmes conjugaux ou familiaux (18%), sont demandeurs d'asile (10%) ou sont hébergés pour d'autres motifs (10%).

#### Thierry MAINAUD

Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé  
Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État  
Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale

**F**IN 2008, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) disposent de 4 800 places d'hébergement d'urgence ouvertes toute l'année. Celles-ci représentent le quart de la capacité d'hébergement d'urgence totale, les autres places d'urgence se trouvant en hôtels (la moitié des places) et en établissements non conventionnés à l'aide sociale (un quart des places) [encadré 1].

Depuis 2004, la capacité d'hébergement en urgence a progressé dans les CHRS, bien que la transformation de places d'urgence en places d'insertion, de stabilisation ou en centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA) ait été prévue par les directives du Plan de cohésion sociale (PCS) en 2004, puis du Plan d'action renforcé pour les sans-abri (PARSA) en 2007. En particulier, les 3 280 places de stabilisation créées entre 2006 et fin 2008 ne se sont pas accompagnées d'une réduction du nombre de places d'urgence, mais s'y sont ajoutées (encadré 2).

### Un tiers des CHRS ont une section d'urgence qui offre 15 places en moyenne

Fin 2008, 313 CHRS, soit un tiers d'entre eux, disposent d'une section d'urgence. Ils y consacrent 31 % de leurs places, à côté de 56 % de places d'insertion, 7 % de places de stabilisation et 6 % d'autres places. Les CHRS, même lorsqu'ils disposent d'une section d'urgence, se spécialisent donc peu comme centres d'hébergement d'urgence : près de la moitié de ceux qui disposent d'une section d'urgence y consacrent moins de 20 % de leurs places (graphique 1). Seulement une section d'urgence sur quatre dispose d'au moins la moitié des places de l'établissement et une sur sept concentre plus de 90 % des places installées.

Les sections d'urgence sont relativement petites et proposent 15 places en moyenne. La moitié des sections compte moins de 9 places et seule une sur dix dépasse les 31 places. Néanmoins, trois établissements sous

statut CHRS, localisés à Nanterre, Marseille et Bordeaux, proposent plus d'une centaine de places d'urgence.

### Sur les 4 500 personnes hébergées, les deux tiers sont des hommes

La nuit du 3 au 4 février 2009, les places d'urgence en CHRS sont occupées à 94 %. 66 % des 4 520 personnes hébergées sont des hommes (ce n'est le cas que de 55 % des personnes hébergées sur des places d'insertion ou de stabilisation en CHRS), dont la grande majorité (78 %) sont des adultes isolés (graphique 2). 9 % sont des hommes en couple, avec ou sans enfant, et 13 % des jeunes qui accompagnent leurs parents. Il n'y a quasiment pas d'hommes seuls avec des enfants en hébergement d'urgence, alors que 18 % des femmes sont des mères isolées (graphique 3). Cela dit, les femmes sont elles aussi le plus souvent seules (45 %) et parfois en couple, avec ou sans enfant (16 %).

#### ENCADRÉ 1

### L'enquête ES 2008 et l'hébergement en CHRS

Les résultats de cette étude sont issus de l'enquête ES 2008, qui permet de connaître l'activité, le personnel et les publics des établissements et services accueillant des adultes ou des enfants en difficulté sociale. Les principaux résultats concernant l'activité, le personnel et les publics hébergés hors urgence ont été publiés précédemment<sup>1</sup>.

#### Des données qui ne reflètent qu'une partie de l'accueil en urgence

Les publics décrits sont ceux des CHRS disposant d'une section réservée à l'urgence. En d'autres termes, l'hébergement « en urgence » pratiqué dans les CHRS sans section d'urgence spécifique et l'hébergement d'urgence dans les structures non CHRS ne sont pas pris en compte. Le quart du champ de l'urgence est ainsi couvert : un autre quart des places d'urgence se situe dans des établissements non conventionnés à l'aide sociale de l'État, et la moitié restante correspond à des nuitées d'hôtel mobilisées par des associations (tableau).

#### Capacité totale de l'hébergement d'urgence

	Nombre de places d'urgence	En %
CHRS	4 787	23
Centres non conventionnés	5 070	25
Nuitées d'hôtels	10 647	52
<b>Total</b>	<b>20 504</b>	<b>100</b>

**Note** • Les places comptabilisées ici sont des places permanentes. Elles ne prennent pas en compte les 5 321 places d'hébergement d'urgence financées dans le cadre du plan hivernal 2008-2009, dont 2 800 en établissements.

**Champ** • France entière. Situation au 15 décembre 2008.

**Sources** • DREES, enquête ES 2008 ; Enquête DGCS.

Dans l'enquête ES 2008, la description individuelle des personnes hébergées en urgence est réalisée pour une nuit donnée, du 3 au 4 février 2009.

**Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)** accueillent des personnes ou des familles qui connaissent de graves difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale. Ils sont financés au titre de l'aide sociale de l'État.

Trois types d'hébergement sont principalement proposés dans les CHRS.

**L'hébergement d'urgence** est à prise en charge immédiate pour une à quelques nuits (quinze au maximum) ; il concerne notamment les hébergements qui ouvrent pour la nuit et ferment le matin venu. Sur l'ensemble des CHRS, 12 % des places d'hébergement sont consacrées à l'urgence.

**L'hébergement de stabilisation** est sans limitation de durée, mais à vocation transitoire, en faveur des personnes fortement désocialisées ; il est intermédiaire entre les hébergements d'urgence et d'insertion. Sur l'ensemble des CHRS, 8 % des places d'hébergement sont consacrées à la stabilisation.

**L'hébergement d'insertion** s'inscrit dans la durée et peut être associé à des actions permettant aux personnes prises en charge de retrouver leur autonomie. Sur l'ensemble des CHRS, 76 % des places d'hébergement sont consacrées à l'insertion.

1. MAINAUD T., 2010, « Les établissements accueillant des adultes et des familles en difficulté sociale. Premiers résultats de l'enquête ES 2008 », *Études et Résultats*, DREES, n° 738, septembre.

MAINAUD T., 2011, « L'hébergement social (hors urgence) : 70 000 personnes sans logement accueillies en établissements. Résultats de l'enquête ES 2008 », *Études et Résultats*, DREES, n° 766, juin.

L'accueil de mineurs isolés est rare. Les 15% de mineurs hébergés accompagnent généralement un (68%) voire deux adultes (29%). Le plus souvent, le public des sections d'urgence est âgé de 25 à 44 ans (c'est le cas de 43% des hommes et 38% des femmes). Les personnes âgées d'au moins 45 ans, presque toujours isolées, comptent pour 27% des hommes et 16% des femmes.

Dans les sections d'urgence, 11% des adultes disposent d'un revenu du travail, ce qui est nettement moins fréquent que pour ceux hébergés en insertion ou stabilisation dans les CHRS (31%).

### La section d'urgence devient le plus souvent le lieu de séjour principal des personnes accueillies

Pour un quart des adultes hébergés, le CHRS ne sait pas dater le moment de la perte du logement personnel (graphique 4). Pour un tiers, cette

perte remonte à plus de six mois. Quant aux autres adultes, soit ils n'ont jamais eu de logement personnel (19%), soit la perte du logement est récente : pour 8% depuis moins d'un mois et pour 13% entre un et six mois.

Les personnes qui restent en hébergement d'urgence ont tendance à fréquenter régulièrement la même section, d'autant plus que leur perte de logement est ancienne. Ainsi, 57% des adultes hébergés en section d'urgence de CHRS le 3 février 2009 ont eu le plus fréquemment cette section pour lieu de séjour durant le mois de janvier 2009 (graphique 5). Et parmi ceux qui ont perdu leur logement personnel depuis plus de six mois, 64% ont fréquenté le plus souvent la même section. Parallèlement, 13% des adultes accueillis ont passé plus de temps dans un autre établissement ou une autre section du CHRS ; il peut s'agir de personnes hébergées sur des places d'urgence dans d'autres établissements ou bien de personnes accueillies dans un

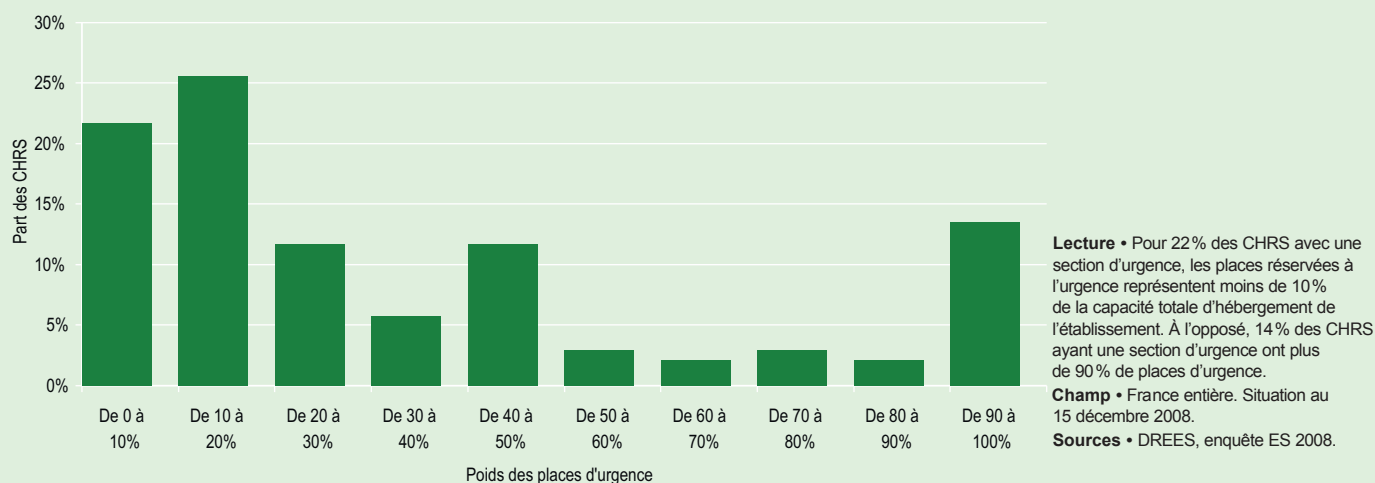
hébergement plus durable et qui en sont parties ou se sont retrouvées à la rue. Enfin, 11% des adultes hébergés le 3 février 2009 étaient plus fréquemment à la rue ou en hôtel en janvier 2009 et 11% disposaient d'un logement ordinaire, généralement chez des proches.

### La moitié des adultes sont hébergés pour sortir de la rue ou à la sortie d'une autre structure d'hébergement

Les motifs qui conduisent les personnes à solliciter un hébergement d'urgence en CHRS sont d'ordres divers. Pour la moitié des adultes, il s'agit de sortir de la rue ou de ne pas s'y retrouver après avoir quitté une autre structure d'hébergement (graphique 6). Ces publics sont les plus précarisés. Parmi eux, les hommes isolés sont plus nombreux qu'en moyenne (68% des adultes contre 61% tous motifs d'admission confondus), tandis que les femmes sont

## GRAPHIQUE 1

### La place de l'urgence dans les CHRS ayant une section d'urgence



## ENCADRÉ 2

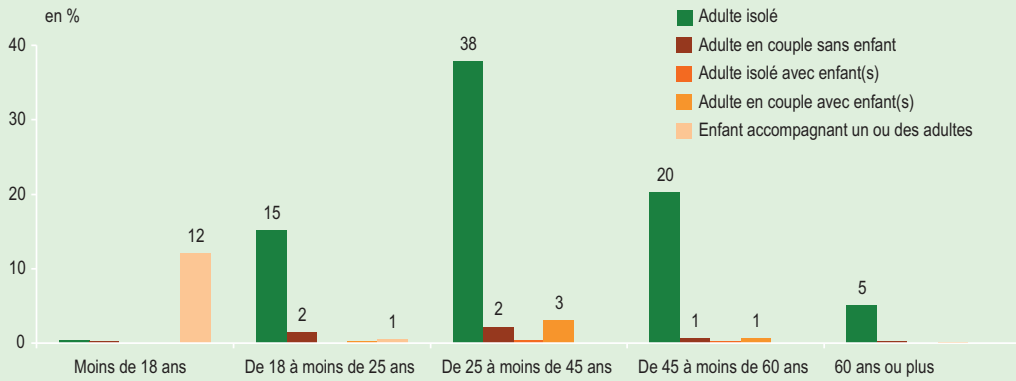
### L'hébergement de stabilisation : passerelle entre l'urgence et l'insertion ?

D'abord proposé en Île-de-France en 2006 et étendu à tout le territoire en 2007, l'hébergement de stabilisation vise à créer une passerelle entre les hébergements d'urgence et d'insertion et permet à des personnes fortement désocialisées de reprendre pied en vue d'un parcours d'insertion. Fin 2008, 3 280 places de stabilisation existent en CHRS, soit deux places de stabilisation pour trois places d'urgence (et une pour dix places d'insertion).

La moitié des adultes hébergés en stabilisation fin 2008 viennent d'un hébergement d'urgence, de la rue ou d'un hébergement de fortune. En revanche, ces personnes accèdent difficilement à l'hébergement d'insertion : seules 19% d'entre elles y sont intégrées. En effet, parmi les adultes sortis de stabilisation en 2008 et qui venaient de l'urgence ou de la rue, 53% sont retournés vers l'hébergement d'urgence, à la rue, en hébergement de fortune ou vers une destination inconnue du CHRS. Cela dit, 21% ont accédé à un logement ordinaire, y compris dans leur famille ou chez des amis, tandis que 7% ont intégré un foyer de travailleurs ou se retrouvent dans d'autres institutions (prison, maison de retraite, service psychiatrique...).

**GRAPHIQUE 2**

**Les hommes hébergés en urgence dans les CHRS par âge et situation familiale**



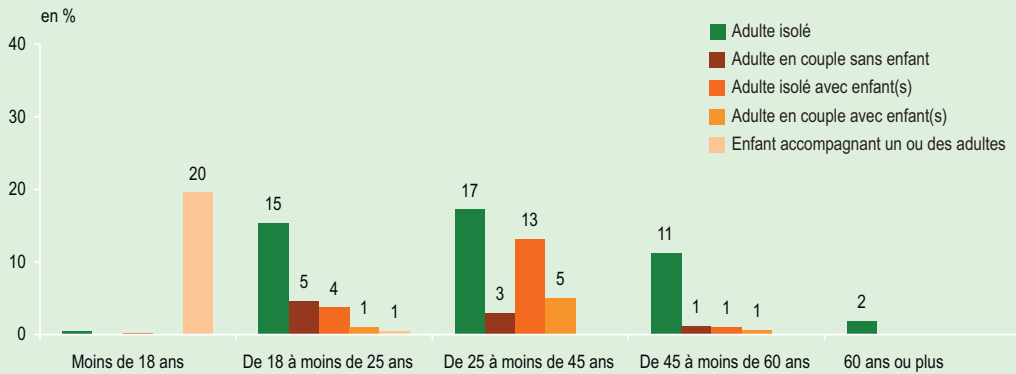
**Lecture** • 2% des hommes hébergés en urgence sont en couple sans enfant et ont entre 25 et moins de 45 ans.

**Champ** • France entière. Personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 3 au 4 février 2009.

**Sources** • DREES, enquête ES 2008.

**GRAPHIQUE 3**

**Les femmes hébergées en urgence dans les CHRS par âge et situation familiale**



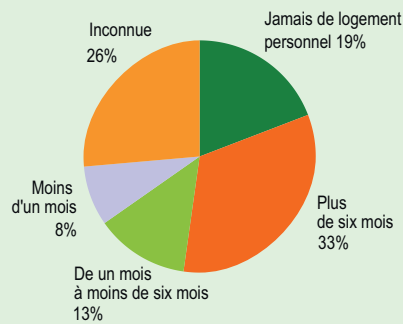
**Lecture** • 13% des femmes hébergées en urgence sont mères isolées accompagnées d'enfant(s) et âgées de 25 à moins de 45 ans.

**Champ** • France entière. Personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 3 au 4 février 2009.

**Sources** • DREES, enquête ES 2008.

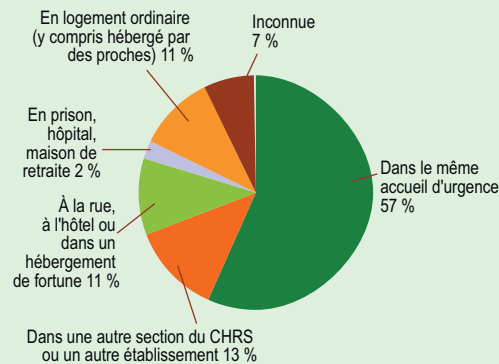
**GRAPHIQUE 4**

**Ancienneté de la perte de logement personnel des adultes hébergés**



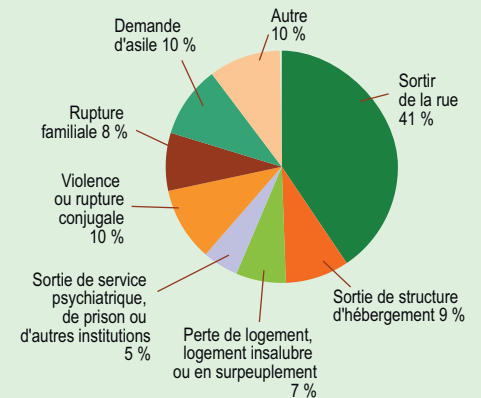
**GRAPHIQUE 5**

**Résidence la plus fréquente au cours du dernier mois pour les adultes hébergés**



**GRAPHIQUE 6**

**Motif d'admission des adultes hébergés**



**Note** • Les enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents ne sont pas pris en compte.

**Champ** • France entière. Personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 3 au 4 février 2009.

**Sources** • DREES, enquête ES 2008.

moins souvent isolées (14 % contre 19 %) et que les adultes en couple ou accompagnés d'enfants restent minoritaires (18 %). Ces personnes, plus précarisées, ont perdu leur logement personnel depuis plus longtemps que la moyenne : 42 % depuis plus de six mois et 46 % depuis une date indéterminée. En janvier 2009, 72 % d'entre elles séjournaient déjà dans les structures d'hébergement et étaient aussi plus nombreuses qu'en moyenne à être restées à la rue, dans un hébergement de fortune ou à l'hôtel (15 %).

À côté de ces publics, 7 % des adultes hébergés en urgence dans les CHRS le 3 février 2009 l'ont été à la suite de la perte de leur logement (expulsion, vente, rupture de bail...), du fait de son insalubrité ou de son surpeuplement. Ces personnes ont perdu leur logement personnel plus récemment que les autres : depuis moins d'un mois pour 22 % d'entre elles, entre un à six mois pour 30 %, mais néanmoins 26 % d'entre elles sont sans logement depuis plus de six mois. Ces personnes sont plus souvent en famille que la moyenne : 10 % sont en couple avec enfants, 9 % en couple sans enfant et 7 % sont des mères isolées. Cependant, les personnes isolées restent majoritaires (73 %, dont un quart de femmes).

### Deux adultes sur dix sont hébergés pour des motifs familiaux

L'hébergement en urgence des adultes relève une fois sur cinq de motifs familiaux, qu'il s'agisse de violences conjugales (5 %), d'une rupture conjugale (5 %) ou familiale (8 %). Les violences et ruptures conjugales concernent en majorité des femmes, seules (41 % des cas) ou avec des enfants (35 %); les hommes (24 %) sont quant à eux très exceptionnellement accompagnés d'enfants. Parmi les adultes hébergés après une rupture familiale, les femmes isolées sont plus nombreuses qu'en moyenne (34 % des adultes contre 19 % tous motifs confondus) et les hommes, fréquemment isolés, le sont en revanche moins souvent (46 % contre 61 %). Les

couples sans enfant représentent 10 % des situations de rupture familiale, ceux avec enfants à peine 1 %. Ces populations en rupture familiale sont aussi beaucoup plus jeunes que la moyenne : 63 % ont moins de 25 ans, contre 24 % tous motifs confondus. Dans le cas des problèmes conjugaux la perte du logement personnel est souvent récente : 32 % des adultes l'ont perdu depuis moins d'un mois, 31 % depuis un à six mois. Pour les ruptures familiales, il s'agit plutôt de personnes qui n'ont jamais eu de logement personnel (50 % des adultes) et qui pouvaient être logées dans leur famille.

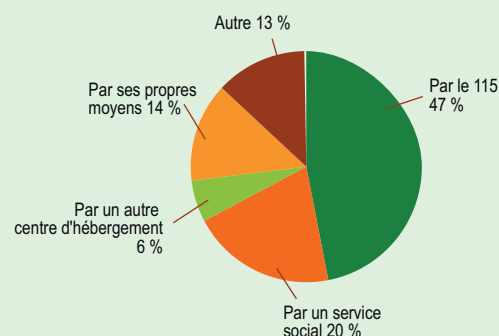
### Les sections d'urgence accueillent aussi des demandeurs d'asile

Les sections d'urgence des CHRS hébergent également 10 % de personnes en demande d'asile. Les demandeurs d'asile devraient normalement être hébergés en centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), mais ces derniers sont saturés et n'accueillent que 35 % des demandeurs<sup>1</sup>. En outre, malgré l'existence de 9 100 places d'urgence expressément dédiées aux demandeurs d'asile<sup>2</sup>, une partie des demandeurs se tourne aussi vers l'hébergement d'urgence en CHRS. Ceux-ci sont plus souvent en famille que la moyenne des occupants des sections d'urgence : 16 % des adultes sont en couple avec enfants, 14 % sont en couple sans enfant et 5 % sont des mères seules. Ainsi, en prenant en compte les enfants, 48 % des personnes hébergées dans les sections d'urgence des CHRS dans le cadre d'une demande d'asile sont en famille (contre 33 % tous motifs confondus).

Enfin, pour 5 % des adultes hébergés, la section d'urgence du CHRS prend le relais d'une institution (prison, service psychiatrique ou autre). Dans neuf cas sur dix, ce sont des personnes isolées, généralement des hommes (75 %). Les trois quarts des sortants d'institution n'ont jamais eu de logement personnel ou l'ont perdu depuis plus de six mois.

GRAPHIQUE 7

### Voie d'admission des adultes hébergés



Notes • Les enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents ne sont pas pris en compte.

Champ • France entière. Personnes hébergées en urgence dans les CHRS la nuit du 3 au 4 février 2009.

Sources • DREES, enquête ES 2008.

Pour finir, une personne hébergée en section d'urgence sur dix ne relève d'aucun des motifs précédemment évoqués. Il s'agit le plus souvent de personnes isolées (85 %). 70 % ont passé le mois précédent dans le même centre d'accueil d'urgence. Pour 45 % d'entre elles, le CHRS ne connaît pas la date de la perte du logement personnel et 19 % n'ont jamais eu de logement.

### Le numéro 115, principal vecteur d'admission en section d'urgence

Le principal service d'orientation vers les sections d'urgence des CHRS est le numéro 115 : 47 % des adultes sont orientés par ce service (graphique 7). Son rôle s'est développé depuis 2004, puisqu'il n'intervenait alors que pour 30 % des adultes.

Les services sociaux sont la deuxième voie d'entrée en section d'urgence et y dirigent 20 % des adultes hébergés. Leur intervention concerne davantage les motifs conjugaux – ils orientent 39 % de ces derniers – ou les sorties d'institution (34 %). 6 % des adultes sont quant à eux orientés par les centres d'hébergement. Mais 14 % des adultes se présentent directement au CHRS : c'est le cas notamment de 20 % des personnes en perte de logement, de 19 % de celles en rupture familiale et de 18 % des demandeurs d'asile. ■

1. Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), 2009, « État du dispositif national d'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés en 2008 », p. 4, avril.

2. Sources : DGCS, situation au 31 décembre 2008. Ces places sont financées dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA), il s'agit de l'accueil d'urgence des demandeurs d'asile (AUDA), de places en hôtel et autres places d'urgence. Elles sont en dehors du champ de l'enquête ES 2008.

## ENCADRÉ 3

### Entre urgence, stabilisation et insertion : pas tout à fait les mêmes publics

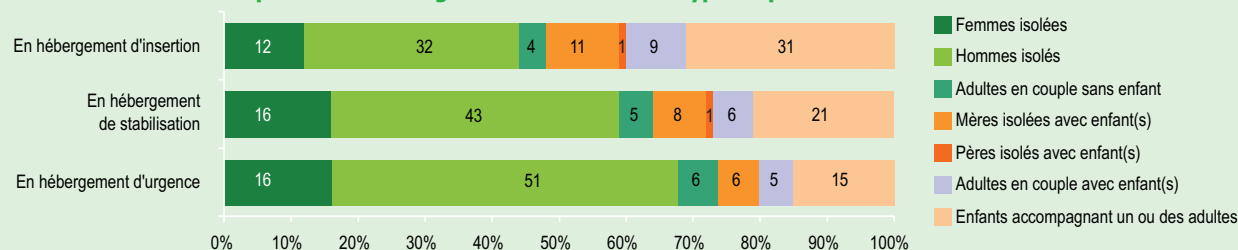
Les publics accueillis en CHRS n'ont pas les mêmes profils selon qu'ils intègrent des places d'insertion, de stabilisation ou d'urgence, en particulier au regard de leur situation familiale et du motif d'admission. Les orientations des CHRS peuvent aussi contribuer à des différenciations : objectifs généraux du type de places installées, critères d'admission, priorisation des publics, etc.

La première différenciation concerne la place des familles, notamment celles avec des enfants. Les familles accompagnées d'enfants réunissent 52 % des personnes hébergées en insertion, 36 % en stabilisation et 26 % en urgence (graphiques). Certes, parmi les seuls adultes, les parents accompagnés d'enfants sont minoritaires en insertion, mais leur poids reste plus important en insertion et stabilisation qu'en urgence (respectivement 30 %, 19 % et 13 % des adultes). Pourtant, les demandeurs d'asile, plus souvent en famille que les autres publics, sont plus présents en urgence que sur les autres types de places.

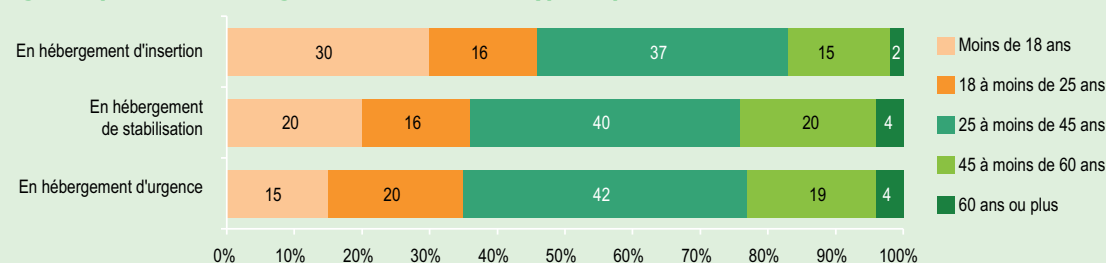
La seconde différence concerne l'éloignement des publics accueillis par rapport au logement. En effet, en insertion, les personnes dont le motif d'admission correspond à une perte plus récente de leur logement sont proportionnellement plus nombreuses qu'en urgence. Il en est ainsi des personnes en perte de logement pour expulsion, vente ou rupture de bail (13 % en insertion, 7 % en urgence), en sortie d'institution (13 %, 5 %), à la suite de violences ou d'une rupture conjugales (13 %, 10 %) et en rupture familiale (10 %, 8 %). *A contrario*, les personnes qui sollicitent un hébergement pour sortir de la rue ou qui viennent d'un autre hébergement sont proportionnellement moins nombreuses en insertion qu'en urgence (38 % contre 50 %).

Toutefois, la stabilisation rétablit un certain équilibre en faveur des publics les plus éloignés d'un logement autonome en leur offrant un hébergement plus durable, même si ces personnes n'accèdent pas toujours ensuite à un logement ou à un hébergement d'insertion (encadré 2). Ainsi, 58 % des adultes hébergés en stabilisation dans les CHRS sortent de la rue ou viennent d'autres hébergements, contre 38 % en insertion et 50 % en urgence.

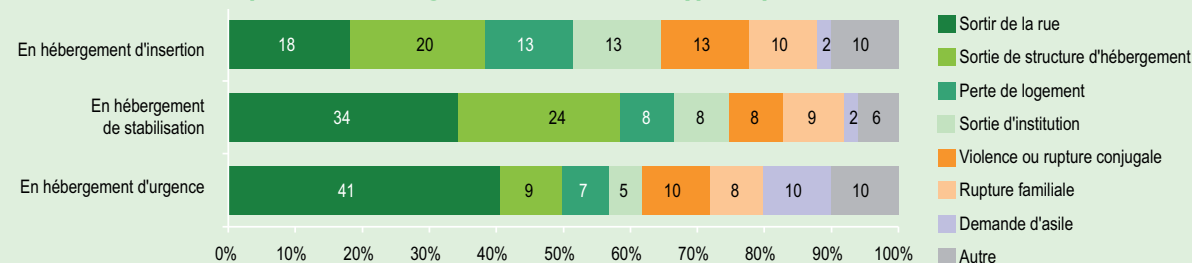
#### Situation familiale des personnes hébergées en CHRS selon le type de place



#### Âge des personnes hébergées en CHRS selon le type de place



#### Motif d'admission des personnes hébergées en CHRS selon le type de place



**Note** • Les deux premières figures, relatives à la situation familiale et à l'âge, sont établies sur l'ensemble des personnes hébergées. La dernière figure, relative au motif d'admission, est établie pour les seuls adultes, c'est-à-dire hors enfants et jeunes adultes accompagnant leurs parents.

**Champ** • France entière. Personnes hébergées en CHRS au 15 décembre 2008 pour l'insertion et la stabilisation et la nuit du 3 au 4 février 2009 pour l'urgence.

**Sources** • DREES, enquête ES 2008.